

Propositions en prévision de la Conférence d'Hyderabad

La conférence d'Hyderabad pourra être un événement marquant si, reprenant la dynamique concrète et ambitieuse mise en valeur en 2010 à Nagoya, elle parvient à préserver et développer l'élan de Nagoya par trois résultats essentiels :

- des **plans d'actions opérationnels par grande région**, pour chacun des 20 objectifs de Nagoya, et un calendrier de ratification resserré pour une entrée en vigueur rapide du protocole de Nagoya ;
- des **modes de financements concrets**, clairs et réalistes, y compris par la mise en place **d'initiatives volontaires par plaque régionale** (ou via les acteurs privés) en avance de phase ;
- une **position pionnière et ambitieuse de la France et de l'Europe**, via des **inflexions politiques** fortes et ciblées (notamment suppression des aides publiques dommageables à la biodiversité, financement « 1% fossile », politique agricole et de pêche...).

Nos 10 propositions :

- **Suppression volontaire**, (dès les budgets 2013 et 2014) des **aides et subventions dommageables à la biodiversité** (puis nuisibles à l'environnement), et **prise en compte contradictoire de l'impact sur la biodiversité et l'environnement** pour toute décision de financement impliquant des parties prenantes publiques. La France et l'Europe peuvent jouer à ce titre un rôle pionnier et d'incitation par des engagements unilatéraux dès maintenant ;
- Mise en place d'un **fonds « 1% fossile »**, prélevé par les distributeurs et représentant 1% de la valeur marchande des substances fossiles (énergie, matière), destinée à faire progresser la recherche pour l'environnement (carbone, biodiversité, eau, sûreté des populations et prévention des urgences environnementales) et la remédiation ;
- Création avant 2015 d'une **instance internationale de médiation et de règlement des conflits**, qui pourrait être la préfiguration d'une cour de justice environnementale¹ ;

¹ Principe de fonctionnement envisagé ci-après décrit : <http://bit.ly/T8btXh>

- Développement pour la biodiversité (terrestre et marine) des zones littorales d'une **approche intégrée par bassin versant**, associant l'ensemble des parties prenantes ;
- Mise en place volontaire de « **démonstrateurs territoriaux** », systèmes économiques innovants et reproductibles donnant une nouvelle dynamique au littoral, autour de l'innovation et de l'entrepreneuriat (par exemple initiés par le report des subventions dommageables à la biodiversité ;
- Mise en valeur des **pratiques agricoles (et d'aquaculture) créatrices de biodiversité, et choix d'élevages symbiotiques ainsi que d'aquaculture multi-spécifique** (la première proposition signant l'arrêt des subventions pour les pratiques non favorables à la biodiversité) ;
- **Encadrement de l'industrie extractive et prospection**, notamment vis-à-vis de la biodiversité marine et des zones littorales, en définissant un **cadre juridique fondé sur les principes de précaution, de prévention et de pollueur-payeur**, y compris en Haute Mer ;
- Confirmation de l'engagement de concertation pris à Rio pour un **statut juridique spécifique pour les Hautes Mers**, opposable, et **élargissement des compétences de l'Autorité Internationale des Fonds Marins à la colonne d'eau** avec une dotation de moyens permettant d'exercer opérationnellement ses missions ;
- Favorisation du **maintien d'une biodiversité alimentaire** et notamment **garantie du droit de semer librement des semences potagères et céréalières** (semences de fermes),
- Développer **l'affichage environnemental** pour informer le consommateur quant à la composition des produits (éventuelles traces d'OGM, production biologique), les empreintes carbone / eau / biodiversité, mais aussi leur caractère recyclable ou biodégradable, et comment faire l'utilisation la plus durable du produit, ce qui passe par une simplification des écolabels et une harmonisation européenne et internationale.

GREEN CROSS France & Territoires, Paris, le 6 octobre 2012



GREEN Cross France & Territoires - 22 rue Boulard 75014 Paris - +33 1 84 16 07 89

contact@gcft.fr – www.gcft.fr



Association d'Intérêt Général - Enregistrée à la Préfecture de Police de Paris sous le numéro W751211388